

## Réponse managériale de SOS Villages d'Enfants Belgique au rapport d'évaluation finale du projet Limpoba 2 (2022-2024)

Document public

### 1. Informations de base

Intitulé du rapport d'évaluation	Evaluation finale Limpoba 2
Période d'évaluation	Avril 2024 – novembre 2024
Date du rapport	18 décembre 2024
Évaluation réalisée par	Ghislaine Boyer et Venant Masimango (consultants externes)
Contrôle qualité réalisé par	NA
Évaluation commanditée par	SOS Villages d'Enfants Belgique
Coût total de l'évaluation	7.480 USD

### 2. Résumé du processus d'évaluation

SOS Villages d'Enfants Belgique a soutenu la mise en œuvre du projet « Limpoba 2 » en RDC du 1<sup>er</sup> décembre 2022 au 31 décembre 2024, en collaboration avec l'Association Membre SOS Villages d'Enfants en RDC (SOS VE RDC). Ce projet est financé par la Région Bruxelles-Capitale, la Ville de Bruxelles et SOS Villages d'Enfants Belgique.

Arrivant à la fin du projet, SOS Villages d'Enfants Belgique (SOS VE BE), en collaboration avec SOS VE RDC, a commandité une évaluation des réalisations du projet. L'évaluation externe finale est accueillie positivement par SOS VE BE et SOS VE RDC dans un souci de progression constante et de professionnalisme de leurs actions, conformément à la Politique d'évaluation de SOS VE BE et aux principes de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR).

L'objectif de cette évaluation finale était double : (i) apporter une revue stratégique de la performance du programme, en vue d'en tirer des leçons et (ii) rendre des comptes.

### 3. Réponse du Comité de suivi

Le Comité de Suivi de l'évaluation, composé de représentants de SOS VE RDC et SOS VE BE, a évalué le rapport d'évaluation finale.

*Réponse du Comité de suivi au rapport dans son ensemble :*

Le Comité de Suivi accueille positivement le rapport d'évaluation dans une démarche d'apprentissage et en tire des enseignements clés. Le projet Limpoba 2 étant clôturé, le Comité de suivi et plus largement SOS VE BE ainsi que SOS VE RDC prennent acte des recommandations qui seront à appliquer lors d'interventions futures.

Si le rapport d'évaluation recommande de réaliser un suivi post-projet, un suivi limité est mis en œuvre par SOS VE RDC. Toutefois, le contexte sécuritaire actuel et l'incertitude sur la situation politique et sécuritaire en RDC ne permet pas d'envisager un suivi plus approfondi.

Réponse du Comité de suivi aux recommandations :

#	Recommandations	Réponse du comité de suivi (valide / valide en partie / rejette)	Justification
1	Renforcer les services mobiles multisectoriels dans les zones reculées et les mécanismes de protection des enfants	Valide en partie	SOS VE en RDC peut renforcer ses activités en matière de protection de l'enfant sur la question de la sensibilisation de la population et des acteurs communautaires et la mise en place de mécanismes de signalement d'abus. Toutefois, les services de provision de soins de santé ne relèvent pas de la compétence de SOS VE.
2	Adapter les activités des AVECs pour une meilleure inclusion des femmes	Valide	La recommandation est à mettre en œuvre dans un prochain projet. Il est à noter que dans le programme C4C, soutenu par SOS VE à l'Est de la RDC, les femmes sont plus impliquées dans les AVEC. La comparaison pourrait permettre de comprendre comment assurer les meilleures conditions pour permettre la participation des femmes dans les AVEC.
3	Diversifier les activités des coopératives et encourager les partenariats financiers locaux	Valide en partie	Une fois que la coopérative a des capacités et une autonomie suffisante, elle peut diversifier ses activités économiques. L'autonomie des coopératives est un prérequis de la diversification des activités économiques. La recommandation est à prendre en compte pour un prochain projet.
4	Renforcer l'accès aux services de microfinance pour les coopératives et AVECs	Valide	L'accès aux services de microfinance semble pertinent pour des coopératives et AVEC autonomes.
5	Faciliter l'accès aux marchés	Valide	La facilitation de l'accès au marché est pertinente. SOS VE peut s'appuyer sur sa crédibilité dans le domaine pour soutenir les participants dans cette activité.
6	Fournir un soutien technique pour les coopératives en phase de démarrage	Valide	Cet appui technique a été mis en place lors de la phase de démarrage des coopératives et

			sera à réitérer dans le cadre d'un prochain projet.
7	Maintenir les actions de sensibilisation à la santé, en particulier l'accès aux soins et à la nutrition	Valide	Ces actions de sensibilisation ont été mises en œuvre dans le projet Limpoba 2 et seront à réitérer dans le cadre d'un prochain projet.
8	Développer davantage de programmes psychosociaux pour les enfants vulnérables	Valide	Des professionnels spécialisés et compétents doivent être mobilisés pour ce suivi.
9	Renforcer l'accès à l'éducation et à la formation socio-professionnelle	Valide	L'accès à l'éducation était soutenu dans le cadre du projet Limpoba 2. L'accès à la formation professionnelle des jeunes doit davantage être soutenu.
10	Renforcer le mécanisme de suivi post-projet, en particulier pour assurer un suivi continu des acquis du projet (AVEC, Coopératives)	Valide en partie	Le suivi post-projet est nécessaire. SOS VE RDC prévoit de réaliser des visites de terrain dans la limite du temps et budget disponible et si la situation sécuritaire actuelle le permet. Une première visite de suivi a été annulée en raison de manifestations à Kinshasa suites à la prise de Goma par le groupe rebelle du M23.

#### 4. Plan d'action et système de suivi

Le projet Limpoba 2 étant arrivé à son terme et n'étant pas poursuivi par une autre intervention pour le moment, aucun plan d'action spécifique n'a été élaboré. Cependant, si une nouvelle intervention devait voir le jour à Kinshasa à l'avenir, les recommandations formulées dans le rapport d'évaluation finale seront prises en compte dès la phase de conception du projet.

Fait à Bruxelles, le 19/02/2025

Nom du représentant	Signature
SOS Villages d'Enfants Belgique	
Hilde Boeykens, Directrice Nationale	